

# Règlement interne du Golf Club Villars

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>Accès</b>	<b>2</b>
Article 1 Saison officielle	
Article 2 Horaires d'ouverture	
Article 3 Parking	
Article 4 Circulation	
<b>Infrastructures</b>	<b>3</b>
Article 5 Club-House/Restaurant	
Article 6 Vestiaires	
Article 7 Caddie-Room	
<b>Etiquette</b>	<b>3</b>
Article 8 Tenue vestimentaire	
Article 9 Comportement	
Article 10 Golfeurs non-membres	
Article 11 Personnes accompagnantes	
Article 12 Animaux	
<b>Qualifications</b>	<b>4</b>
Article 13 Autorisation de parcours	
Article 14 Obtention d'un Handicap	
<b>L'Accueil</b>	<b>5</b>
Article 15 Rôle et responsabilités	
Article 16 Réservations des départs hors compétitions	
<b>Compétitions</b>	<b>5</b>
Article 17 Inscriptions aux compétitions	
Article 18 Heures de départ	
Article 19 Distribution des prix	
<b>Pro Shop</b>	<b>6</b>
Article 20 Achats de matériel	

## **Accès**

### **Article 1 : Saison officielle**

La saison officielle du Golf Club Villars (GCV) se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. Selon les conditions météorologiques et l'état du terrain, elle peut commencer et/ou se terminer plus tôt ou plus tard. Dans tous les cas, la fermeture de l'ensemble des installations et des services (Accueil, vestiaires, voiturettes) a lieu le premier week-end de novembre. Le parcours peut cependant être utilisé aussi longtemps qu'il est praticable, mais avec une signalétique réduite. Le site internet du GCV est régulièrement mis à jour.

La saison officielle se répartit en 3 périodes : (voir Tarifs établis pour la saison)

- Basse saison : Mai
- Moyenne saison : Juin, Septembre, Octobre
- Haute saison : Juillet, Août

### **Article 2 : Horaires d'ouverture**

Durant la basse et la moyenne saison, les horaires d'ouverture suivants sont appliqués :

#### **Accueil et Pro Shop**

Basse et moyenne saison :

Au minimum de 09h00 à 17h00 (30 minutes avant le premier départ lors de compétitions)

Haute saison :

Au minimum de 08h00 à 18h00 (60 minutes avant le premier départ lors de compétitions)

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction des conditions météorologiques.

#### **Parcours**

Le parcours est ouvert durant toute la saison officielle, sauf en cas d'intempérie majeure.

#### **Vestiaires**

En dehors des heures d'ouverture, l'accès aux vestiaires et au caddie room se fait au moyen d'un code disponible à l'Accueil et connu par les membres.

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction des conditions météorologiques.

### **Article 3 : Parking**

Les voitures sont parquées de façon ordonnée sur l'espace conçu à cet effet.

Les places réservées au Comité, Direction, Secrétariat, Pro-shop et Restaurant ne doivent pas être occupées par des tiers, même temporairement.

Il est strictement interdit de laisser son véhicule devant le secrétariat sans l'autorisation de la direction.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans son véhicule, qui puisse attirer l'attention de personnes malintentionnées. Le Golf Club Villars décline toute responsabilité en cas de vols.

### **Article 4 : Circulation**

La dépose de personnes à mobilité réduite qui se rendent au restaurant, est autorisée au niveau de l'Accueil du Golf Club Villars. Une place de parc est disponible à proximité des places réservées au Comité.

Les golfeurs sont priés d'utiliser les voiturettes à disposition pour déposer leur matériel devant l'Accueil du Golf Club Villars, l'accès de leur véhicule jusqu'à l'Accueil n'étant pas autorisé.

Les livreurs, restaurateurs, services de réparation et employés du GCV qui doivent déposer du matériel sont autorisés à stationner au niveau de l'Accueil pour le temps nécessaire à leur activité.

Lors de certains événements et compétitions, des véhicules à but publicitaire/sponsoring seront autorisés à parquer sur l'esplanade devant le secrétariat. L'emplacement sera déterminé par la direction.

## **Infrastructures**

### **Article 5 : Club-House/Restaurant**

Le Club-House a la double mission de servir de Club-House et de restaurant ouvert au public. Il est géré de façon indépendante par des gérants, locataires des locaux mis à leur disposition. Les gérants font de leur mieux pour donner pleine satisfaction aux golfeurs/golfeuses membres du GCV ou de passage. A cet effet, ils collaborent étroitement avec la direction du GCV.

Les golfeurs/golfeuses sont priés(es) de laisser leurs clubs et sacs de golf à l'extérieur du Club-House/Restaurant, au niveau de l'Accueil, et de nettoyer leurs chaussures avant d'entrer dans le Club-House.

### **Article 6 : Vestiaires**

Les golfeurs/golfeuses disposent de vestiaires pour se changer. Des armoires sont à disposition; les clefs peuvent être retirées à l'Accueil durant les heures d'ouverture, contre paiement. Le Golf Club Villars décline toute responsabilité en cas de vol.

Les serviettes de douche, sèche-cheveux, brosses, etc., sont la propriété du GCV. Les golfeurs/golfeuses sont prié(e)s d'utiliser avec soin le matériel et les équipements mis gracieusement à leur disposition et de ne pas les entreposer ou en disposer à l'extérieur des vestiaires.

### **Article 7 : Caddie-Room**

Un caddie-room est à disposition des membres uniquement pour y entreposer sacs et chariots dans la mesure des disponibilités. Des prises électriques sont à disposition pour les chargeurs de batterie. Le Golf Club Villars décline toute responsabilité en cas de vol.

## **Etiquette**

### **Article 8 : Tenue vestimentaire**

Les membres et les hôtes du Club doivent adopter une tenue vestimentaire convenable. Sur le parcours en particulier, les golfeurs/golfeuses portent une tenue conforme à l'image du golfeur/de la golfeuse, en évitant décolleté, maillot de bain, training, short de sport, dos nu, etc., selon le dress-code affiché à l'Accueil.

### **Article 9 : Comportement**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne garante de leur comportement. En particulier le green du trou n°18 et ses abords ne doivent pas être considérés comme une place de jeu pour enfants ; il en va de leur sécurité. Le Golf Club Villars décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif au non-respect de ces règles. Les cris ou autres bruits néfastes à la pratique du jeu ou à l'entraînement seront évités.

Tout joueur doit prendre soin du terrain, en particulier :

- Coups d'essai : limiter au minimum indispensable surtout sur les départs
- Divots : replacer soigneusement après chaque passage
- Pitch-marks : relever les pitches et éviter d'endommager les greens en marchant avec précaution
- Bunkers : ratisser soigneusement après chaque passage
- Chariots : éviter de passer sur les avant-greens et les départs
- Voiturettes : se conformer à la signalisation sur le parcours, et adapter sa vitesse à la configuration du terrain. L'utilisateur d'une voiturette devra signer une décharge après lecture des conditions d'utilisation. Les golfeurs/golfeuses doivent être âgé(e)s de 18 ans pour pouvoir conduire une voiturette.

Les égards et la courtoisie entre personnes fréquentant le Golf Club Villars étant de mise, le respect de ces points évitera la pénalisation de coups due à la négligence d'autres joueurs.

#### **Article 10 : Golfeurs non-membres**

Les golfeurs/golfeuses non-membres du Club qui souhaitent accéder au parcours devront impérativement être en possession d'une carte de handicap ou d'une autorisation de parcours délivrée par leur Club d'appartenance.

Dans le cas où ils/elles ne remplissent aucune de ces conditions, ils/elles devront obligatoirement faire preuve de leurs compétences et connaissances de l'étiquette auprès de l'un des Pros ou de la direction du GCV qui autorisera à titre exceptionnel l'accès au parcours.

Le Comité se réserve le droit de prévoir des semaines ou périodes ouvertes aux joueurs sans handicap ou autorisation de parcours.

#### **Article 11 : Personnes accompagnantes**

Toute personne désirant accompagner un joueur doit se présenter à l'Accueil. Des chaussures adéquates sont requises.

Il est impérativement recommandé d'éviter :

- de marcher sur les greens
- d'avoir un comportement qui perturbe le bon déroulement du jeu ou sa sécurité.

#### **Article 12 : Animaux**

Les animaux domestiques sont admis dans les locaux du Club, y compris sur la terrasse du Club-House/Restaurant ; ils sont tolérés sur le parcours à condition d'être tenus en laisse et de ne pas gêner les autres joueurs. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections.

### **Qualifications**

#### **Article 13 : Autorisation de parcours (AP)**

L'autorisation de parcours est une étape intermédiaire avant l'obtention d'un handicap. Elle permet de jouer au Golf Club Villars. Elle peut faciliter l'accès aux golfs où la carte de handicap officielle est exigée.

Les exigences relatives à l'obtention de l'autorisation de parcours (AP) peuvent être consultées à l'Accueil.

#### **Article 14 : Obtention d'un handicap (HCP)**

Le Golf Club Villars applique les conditions préconisées par l'Association Suisse de Golf en la matière. Ces conditions peuvent être consultées à l'Accueil.  
Le Capitaine et/ou la direction peuvent en tout temps procéder aux modifications de handicap qu'ils jugent opportunes.

### **L'Accueil**

#### **Article 15 : Rôle et responsabilités**

Sous la responsabilité du directeur/de la directrice, l'Accueil (secrétariat) exécute les décisions du Comité. L'Accueil est tenu de faire respecter le présent règlement interne dans son intégralité.

#### **Article 16 : Réservation des départs hors compétitions**

Les heures de départs hors compétitions doivent être réservées directement auprès de l'Accueil ou par internet. L'Accueil est responsable des inscriptions et des changements subséquents.  
Dans les périodes d'affluence, des parties de quatre joueurs peuvent être imposées.  
Un(e) joueur(se) empêché(e) de prendre son départ à l'heure prévue est prié(e) d'en informer l'Accueil le plus rapidement possible.  
Toute voiturette réservée, non décommandée 24 heures à l'avance, sera due.

### **Compétitions**

#### **Article 17 : Inscriptions aux compétitions**

Les inscriptions aux compétitions se font sur le tableau d'affichage à l'Accueil, par téléphone, par internet ou par email.  
Le dernier délai d'inscription est fixé à 18h00 le jeudi précédant les compétitions du samedi, respectivement le vendredi pour le dimanche.  
Les inscriptions tardives seront conditionnées à l'acceptation du responsable.

#### **Article 18 : Heures de départ**

Les heures de départ sont affichées à l'Accueil et sur le site internet du GCV ([www.golf-villars.ch](http://www.golf-villars.ch) sous **Compétitions**) dès 15h00 la veille de la compétition.  
Pour toute compétition, une fois les heures de départ publiées, le joueur inscrit ne se présentant pas au départ sera tenu de s'acquitter de la finance d'inscription.  
Afin de libérer le parcours le plus rapidement possible, le dernier départ des compétitions est fixé à 12h00.

#### **Article 19 : Distribution des prix**

Les joueurs sont tenus d'être présents à la remise des prix. En cas d'impossibilité, les joueurs sont priés de s'excuser. Même excusé, un joueur absent ne recevra pas son prix.

## **Pro Shop**

### **Article 20 : Achat de matériel**

Le Pro-Shop met à disposition une gamme d'articles - certains logotés « Golf Club Villars ». Dans la mesure du possible les membres et golfeurs de passage sont encouragés à favoriser le Pro-Shop pour leurs achats.

Au nom du Comité du Golf Club Villars

Claude de Marchi  
Président

Jacques Buache  
Capitaine

30 mars 2019